



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire
Départementale (CAPD) des instituteurs et professeurs des écoles des Côtes d'Armor (22) de
l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CAPD du 22 réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 17 heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Monsieur Erwan Nicolazic, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux des Côtes d'Armor

Secrétaire suppléante : Madame Marie Garreau, cheffe de la division du 1^{er} degré de la DSDEN des Côtes d'Armor

Délégués des listes :

1. Madame Claire Dillys, SUD Education 22
2. Monsieur Stéphane Mottier, FNEC FP FO
3. Monsieur Robin Maillot, SE UNSA
4. Monsieur Stéphane Chiarelli, SNUIPP FSU 22
5. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	2213
Nombre des votants :	1232
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	12
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1220

Listes en présence

Listes en présence	SUD EDUCATION 22	FNEC FP FO	SE UNSA	SNUIPP FSU 22	SGEN CFDT
Nombre de voix	61	251	300	530	78
Nombre de sièges	0	1	2	4	0

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

174,29

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SUD EDUCATION 22	0
FNEC FP FO	1
SE UNSA	1
SNUIPP FSU 22	3
SGEN CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

5

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 1

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD EDUCATION 22	
FNEC FP FO	
SE UNSA	150,00
SNUIPP FSU 22	
SGEN CFDT	

La liste SE UNSA a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 1.

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD EDUCATION 22	
FNEC FP FO	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 22	132,5
SGEN CFDT	

La liste SNUIPP FSU 22 a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUD EDUCATION 22	
FNEC FP FO	
SE UNSA	
SNUIPP FSU 22	
SGEN CFDT	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SUD EDUCATION 22	0
FNEC FP FO	1
SE UNSA	2
SNUIPP FSU 22	4
SGEN CFDT	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	N. MOTTIER Stéphane
	M. MAILLET Robin
	M ^{ME} . LE DANCE Marie
	M ^{ME} . JEANNOT ALEXANDRA
	N. CHIARELLI Stéphane
	N. CONSTANTIN SAMUEL
	N. ARNOUËT HÉLÈNE
Suppléants	M ^{ME} . GAGÉO Françoise
	N. BESNOUX Maxime
	M ^{ME} . GUÉDE Nadine
	M ^{ME} . NORVAN Cécile
	M ^{ME} . GUILLON Laurence
	N. TANGUY Jean-René
	M ^{ME} . PINCEMIN Marie

E. Observations

Le déroulement du vote a été fragilisé par la résolution de vote défaillante tout au long du scrutin. Des personnels souhaitant voter n'ont pu le faire. 1^{er} jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réajustements que ce soit pour le mot d'ordre ou le code de vote. Plusieurs fois le serveur et le réseau n'a plus été accessible. Le mardi 6/12, la panne du data-center a empêché de créer son espace jusqu'à 22 h. Les remplaçants n'ont pas reçu de mail expliquant le principe du réajustement pour le code de vote.

Pour finir, le jeudi 8/12, pas d'accès à l'après-midi à la messagerie professionnelle.

Mêmes constats : serveur national défaillant le 1^{er} jour, panne générale du serveur du rectorat durant une journée, web mail inaccessible le dernier jour (la dernière heure). Beaucoup de remplaçants ou personnels des circonscriptions n'ont pas reçu leur notice.

F. Emargements

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Monsieur Erwan Nicolazic, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux des Côtes d'Armor

Secrétaire suppléante : Madame Marie Garreau, cheffe de la division du 1^{er} degré de la DSDEN des Côtes d'Armor

Délégués des listes :

1. Madame Claire Dillys, SUD Education 22

2. Monsieur Stéphane Mottier, FNEC FP FO

3. Monsieur Robin Maillot, SE UNSA

4. Monsieur Stéphane Chiarelli, SNUIPP FSU 22

5. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT

en remplacement de Mr MOTTIER,
Françoise GAZOT



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE des Côtes d'Armor

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	2 213	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	5
B. Nombre de volants	B =	1 232		Nombre de sièges à pourvoir P =	7
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	12		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 220		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 220}{7} =$	174,29

Nom des syndicaux et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale (telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SUD EDUCATION 22 UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	SUD	61	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	251	1				1
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	300	1	1° - 150,00			2
SNUipp-FSU des CÔTES-D'ARMOR	FSU	530	3		2° - 132,50		4
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	78	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
Annec Sophie BAULT	Présidente	
ERWAN NICOLAÏC	Secrétaire	
Maria GARREAU	Secrétaire suppléante	
Chana DILLYS	Sud Education 22	
Stéphane POTTIER	FNEC FP FO	
Robin MAILLET	SE UNSA	
Stéphane CHIAROFFA	SNUIPP FSU 22	
Luc GRIMONPREZ	SGEN CFDT	
FRANÇOIS GAGÉ	SNUDI FO	
en remplacement de POTTIER		

